



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/65

**Réunion du 19 septembre 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 12/09/2023

Date d'affichage : 12/09/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

Présents: Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Pascal COLSON, Mme Geneviève COSSON, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET, Mme Magali ROGER..

Excusé avec pouvoir de vote : Mme Eva DERVIN a donné pouvoir de vote à Mme Geneviève COSSON, Mme Annie FESTUOT a donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, M. Eric HUET a donné pouvoir de vote à Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Benoît LAIES a donné pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART, Mme Marina LESCOUET a donné pouvoir de vote à Mme Marie-Claude BERGERY, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD.

Secrétaire de séance : M. Marc DESGEORGES

Objet : Présentation des rapports sur le prix et la qualité des service eau potable et Assainissement non collectif 2022

Vu l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales modifié par Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1, qui indique que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement ;

Vu la délibération n°2021/010 du Conseil Municipal validant l'adhésion de l'ensemble du territoire de la ville de Vouziers au Syndicat du Sud Est des Ardennes en date du 22 Septembre 2021 ;

Vu l'approbation du Comité Syndical du Syndicat du Sud Est des Ardennes, des rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de Vouziers, Vrizy et de l'assainissement non collectif (RPQS) ;

Entendu la présentation desdits rapports ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE des rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de Vouziers, Vrizy et de l'assainissement non collectif ;

**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :**

DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents nécessaires à l'application de cette délibération.

Le Maire,


Yann DUGARD



Le Secrétaire de séance

Marc DESGEORGES


Marc DESGEORGES



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :